



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 JUIN 2024

~~~~~

Date de convocation : 3 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, exceptés Madame Joëlle Barnouin qui a donné pouvoir à ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane qui a donné pouvoir à ARMAND Marie-Noëlle et BONNIFACY Laurent qui a donné pouvoir à COQUET Laurence

M. BROSILLE, absent

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1/ Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal ou gestion des questions orales**

Après lecture d'une proposition de règlement intérieur du conseil municipal, puis concertation avec l'ensemble des conseillers, Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir l'approuver.  
Le règlement intérieur du Conseil municipal, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délégation du Conseil municipal au Maire et subdélégation aux adjoints**

Madame le Maire donne lecture des différents pouvoirs qui peuvent être délégués au Maire par le Conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les pouvoirs de 1 à 28 à l'unanimité (10 voix pour car Mme le Maire ne prend pas part au vote).

Proposition validée à l'unanimité.

Après que le Conseil Municipal ait délégué ses pouvoirs au Maire, celle-ci les remercie de leur confiance et leur demande de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer ses pouvoirs à son Adjointe, toujours dans un souci de bonne administration et pour le cas où elle serait absente ou empêchée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à subdéléguer ses pouvoir à son Adjointe ;

### **3/ Confirmation élection Maire**

Une délibération sera faite à la suite de l'élection du 1<sup>er</sup> juin 2024

#### 4/ Confirmation élection 1<sup>re</sup> Adjointe

Une délibération sera effectuée à la suite de l'élection du 1<sup>er</sup> juin 2024.

#### 5/ Indemnités du Maire

Suite à son élection, Mme le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une indemnité suivant la réglementation en vigueur : soit 25.5% de l'indice terminal de la fonction public territoriale (1 048,18 € brut - 906.67 € net).

Après que Mme ARMAND Marie-Noëlle soit sortie de la pièce, le conseil municipal vote à l'unanimité.

#### 6/ Indemnités de la 1<sup>re</sup> Adjointe

Mme le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une indemnité à la 1<sup>re</sup> Adjointe suivant la réglementation en vigueur : soit 9.9% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (406.94 € brut - 352.01€ net).

Après que Mme COQUET Laurence soit sortie de la pièce, le conseil municipal vote à l'unanimité.

#### 7/ Constitution des commissions municipales.

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, Mme le Maire propose de créer 7 commissions municipales, et demande aux élus de se proposer et se prononcer sur les candidatures.

Après concertation, les commissions sont validées à l'unanimité telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

| Intitulé       | Attributions                                                   | Membres                                       |
|----------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Commission n°1 | Finances- Budgets                                              | Mmes ARMAND, COQUET<br>MM ANTOINE, QUIDU      |
| Commission n°2 | Urbanisme, Travaux, Voirie, Cimetière,                         | MM ROUX, AUDEOUD, SEGUIN et ANTOINE           |
| Commission n°3 | Eau et Assainissement                                          | MM LIOTAUD, BONNIFACY, AUDEOUD, QUIDU et ROUX |
| Commission n°4 | Affaires sociales, CCAS, épicerie solidaire                    | Mmes COQUET et DECOCQ,<br>MM AUDEOUD, ANTOINE |
| Commission n°5 | Communication, site Internet, Bulletin municipal, Informatique | Mmes ARMAND, COQUET<br>M. BONNIFACY           |
| Commission n°6 | Marché d'été                                                   | Mmes ARMAND, COQUET<br>MM SEGUIN, QUIDU       |
| Commission n°7 | Camping et tourisme                                            | MM LIOTAUD, AUDEOUD et SEGUIN                 |

Ce tableau est voté à l'unanimité.

## **9 / Désignation des représentants dans les différentes structures (Syndicats et associations)**

Après concertation, les élus désignent à l'unanimité les délégués ou référents suivants pour représenter la municipalité dans les différentes structures suivantes :

- SIVOS : ARMAND Marie-Noëlle et COQUET Laurence.
- SIVOSOC : AUDEOUD Jean-Pierre et référent AASHN : ANTOINE David.
- SDED : BROSILLE Fabien, titulaire et SEGUIN Stéphane, suppléant.
- SDTV : BONNIFACY Laurent, titulaire et QUIDU Baptiste, suppléant.
- Correspondant Défense : ARMAND Marie-Noëlle.
- Référentes associations communales : ARMAND Marie-Noëlle et COQUET Laurence.
- Référents association des restaurants scolaires : AUDEOUD Jean-Pierre.

## **10 / Désignations des membres des commissions obligatoires**

Après concertation, les élus désignent à l'unanimité les délégués ou référents suivants pour représenter la municipalité dans les commissions suivantes :

- Commission de contrôle des élections : ROUX Frédéric. Voté à l'unanimité
- Commission d'Appel d'Offres :
  - Membres titulaires : ARMAND Marie-Noëlle, LIOTAUD Benjamin, ANTOINE David.
  - Membres suppléants : SEGUIN Stéphane, QUIDU Baptiste, AUDEOUD Jean-Pierre.
- Commission Communale des Impôts Directs : sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.